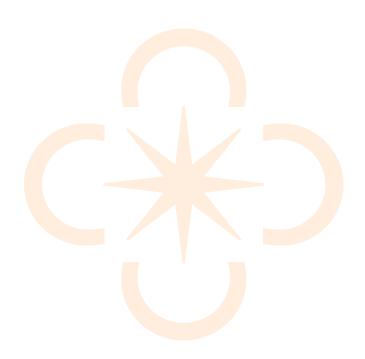




Partage votre engagement

RAPPORT ANNUEL 2016 ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE







RAPPORT ANNUEL 2016



Association Saint-Christophe

SOMMAIRE 4. RAPPORT D'ACTIVITE La vie de l'association 5. La prévention 7. Les services associés 8. Les Fonds d'entraide et de solidarité 11. Le Guide Saint-Christophe 12. RAPPORT FINANCIER 12. Bilans comparés au 31 décembre 2016 14. Compte d'exploitation au 31 décembre 2016 16. Commentaires 17. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La vie de l'association

Les sociétaires de Saint-Christophe Assurance et les clients de Saint-Christophe Prévoyance ont la qualité d'adhérents de l'Association Saint-Christophe (ASC). Sous la présidence de Lucien Vennat*, économe diocésain du diocèse de Clermont, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2016 : les 29 mars, 22 juin et 29 novembre.

Sœur Marie-France Le Boulch, prieure de la Communauté de Lanester, des religieuses du Carmel Saint-Joseph, administratrice, ancienne vice-présidente puis présidente de l'Association, n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat. Les administrateurs ont chaleureusement remercié Soeur Marie-France pour son assiduité aux travaux de l'Association en tant qu'administratrice et pour sa présidence.

Composition du bureau

Président : M. Vincent Destais

Enseignement catholique de Lyon

Vice-Présidente : Mme Isabelle Garric Enseignement catholique de Rennes

Trésorière : Mme Brigitte GuilhenEnseignement catholique de Paris

Secrétaire : M. Jean-Dominique

Monnoyeur

Mutuelle Saint-Christophe

<u>Deux nouveaux membres ont été</u> accueillis par cooptation :

- Monsieur Jérôme Picard, chef d'établissement à Montpellier au mois de mars 2016, en remplacement de Monsieur Jaffé, jusqu'au terme de son mandat.
- Monsieur Damien Langlois, économe diocésain du diocèse de Tours, en novembre 2016

^{*}L'association Saint-Christophe remercie chaleureusement M. Lucien Vennat du diocèse de Clermont qui a assumé les fonctions de président jusqu'en juin 2017

	ADMINISTRATEURS
M. Gérard Charrière	Groupement des personnels des institutions chrétiennes
Mme Sabine de Lalun	Membre de droit
Sœur Anne Faure	Groupement des instituts et monastères
Sœur Marie-Pierre Gaudin	Groupement des instituts et monastères
Frère Patrick Lambre	Groupement des instituts et monastères
M. Damien Langlois	Groupement des diocèses
M. Marc Lesbre	Groupement des instituts et monastères
M. Claude Lienardt	Groupement des diocèses
M. Jérôme Picard	Groupement des établissements scolaires

La prévention

L'Association Saint-Christophe a créé un Fonds de prévention destiné à aider financièrement ses adhérents à l'initiative d'actions de prévention. L'aide peut s'élever jusqu' à 50 % du montant des frais engagés dans la limite de 500 euros par an et par adhérent. En 2016, plus de cent sociétaires ont ainsi pu bénéficier d'une aide.

La prévention en action

Au cours de l'année 2016, des stages, des outils téléchargeables et diverses documentations ont été mises à la disposition des adhérents pour soutenir et développer la prévention des risques liés aux activités des personnes, à l'usage des véhicules automobiles ainsi qu'aux biens.

Les personnes

GENERATION NUMERIQUE

Troisième année de partenariat avec l'Association Génération Numérique spécialisée (AGN) dans la sensibilisation des élèves, des éducateurs et des parents aux risques réseaux sociaux. L'AGN est 50 intervenue dans plus de établissements scolaires sociétaires

mais égale-ment lors des réunions de chefs

d'établissements scolaires ainsi qu'à la CORREF.



Des fiches pratiques téléchargeables, créées par notre partenaire l'UGSEL NATIONALE pour le compte de l'ASC sont à disposition sur le site internet de Saint-Christophe Assurances : les premiers secours, la pratique des activités nautiques et les activités en montagne.



Le Guide des sorties scolaires ainsi que le Guide des sorties diocésaines, en version dématérialisée, figurent parmi les documentations les plus demandées.

Sur le site de Saint-Christophe Assurances, une nouvelle version du Plan Particulier de Mise en sureté (ppms), pour les établissements d'enseignement, et le Document unique d'établissements recevant du Public (DUERP), pour l'ensemble de nos adhérents concernés, sont

disponibles au téléchargement. Les instances représentatives de nos adhérents peuvent bénéficier de réunions d'informations relatives la création et la mise à jour du PPMS et du DUERP.

L'automobile et le vélo

L'Association Saint-Christophe propose des stages de sensibilisation aux risques routiers à destination des conducteurs en flottes automobiles, des conducteurs salariés des associations adhérentes, des conducteurs séniors ainsi que des prêtres « fidei donum » et religieux de retour en France après un long séjour à l'étranger.

Une animation ludique, appelée « constat ready » a été créée, en collaboration avec l'association Prévention Routière, pour sensibiliser les conducteurs et conductrices au remplissage du constat amiable en cas d'accident.

Des fiches pratiques destinées aux cyclistes et consultables sur le site internet ont été créées à l'occasion des Journées Mondiales de la Jeunesse puisqu'un certain nombre de participants avaient choisi le deux-roues comme moyen de locomotion pour se rendre en Pologne. Cette documentation peut intéresser aussi bien les cyclistes chevronnés que les élèves se rendant à vélo dans leur établissement.

Les biens

stage relatif à Le la préparation de la visite commission de sécurité est destiné aux personnes en responsabilité dans un établissement recevant du public. Animé pour le compte l'association Saint-Christophe par la société Praeventia, rencontre un succès croissant auprès de nos adhérents.



Pour l'apprentissage du bon usage des extincteurs, un nouveau partenaire dispense des formations soit en extérieur, soit en unité mobile, dans le cadre d'un accord de partenariat qui vient de prendre effet. Les stages peuvent être organisés pour le compte des instances représentant nos adhérents, mais sont également éligibles au Fonds de prévention.

Le Guide Incendie des établissements recevant du public existe en deux versions : une brochure et une version dématérialisée téléchargeable.

Une nouvelle version mise du registre de sécurité et du permis de feu sont téléchargeables sur le site internet.

Une nouveauté en 2016 : des solutions de sécurisation des lieux de cultes, des établissements scolaires et des habitations de nos sociétaires peuvent être proposées par une mise en relation avec la société EPS sélectionnée à cet effet.



Les services associés

L'Association Saint-Christophe présente à ses adhérents des partenaires sélectionnés pour leur expertise dans divers domaines. Les administrateurs ont souhaité que l'offre soit en relation avec le cœur du métier de Saint-Christophe Assurance et Saint-Christophe Prévoyance, l'assurance. La mise en relation est purement gracieuse, l'ASC n'intervient pas dans les rapports contractuels entre les adhérents et les partenaires référencés mais veille au respect des engagements des partenaires. A ce jour, six partenaires sont présentés :

Henri de Saint Pierre (expertise-conseil des objets précieux)- Paris



Assistance à maîtrise d'ouvrage.

www.ingeoconsulting.fr

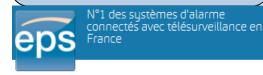
Laurent Terrisse : prévention communication de crise www.agence-limite.fr



Yves Cabrolier – expert dans la cartographie des risques - Paris

Protection des biens et des personnes –

www.eps-telesurveillance.fr





Centre du didrachme (formation des acteurs de l'Eglise). <u>www.ucly.fr</u>

Fonds de solidarité

Le Fonds de solidarité permet de répondre à des situations qui mettent en cause l'équilibre financier d'une personne physique ou d'une personne morale sociétaire de la Mutuelle Saint-Christophe ou cliente de Saint-Christophe Prévoyance, à la suite d'un événement non assurable et exceptionnel.

Au cours de l'année 2016, 55 dossiers ont été examinés :

- > 42 concernent les sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe
- ➤ 4 concernant les clients de Saint-Christophe Prévoyance
- 9 dossiers hors cadre des orientations des Fonds de solidarité ont été écartés

Répartition des demandes d'aides

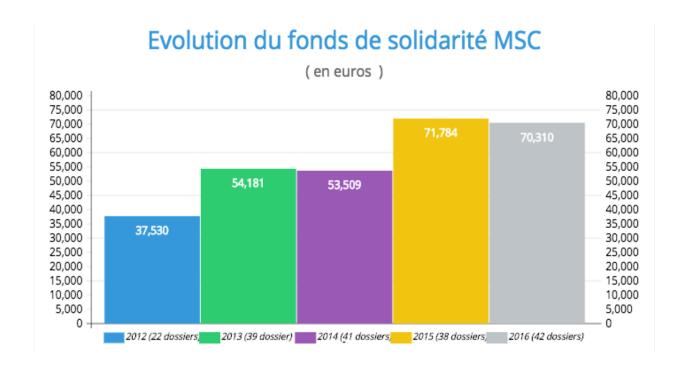
Les tableaux ci-dessous, reprennent dans le détail les sommes allouées par région pour les Fonds de solidarité de la Mutuelle Saint-Christophe et de Saint-Christophe Prévoyance.

GROUPEMENTS	DOSSIERS	MONTANTS
Etablissements	22	34 710 €
Personnels	11	15 400 €
Diocèses	7	17 200 €
Congrégations	2	3 000 €
SCP	4	4 500 €
TOTAL	46	74 810€

REGIONS	DOSSIERS	MONTANTS
SCP	4	4 500 €
PARIS	9	26 600 €
LYON	12	10 500 €
SUD OUEST	5	13 000 €
GRAND OUEST	5	5 950 €
LILLE	4	4 860 €
AIX	6	6 900 €
TOULOUSE	1	2 500 €
TOTAL	46	74 810€

La majorité des dossiers examinés concerne les demandes en provenance des établissements d'enseignement. Il s'agit principalement des demandes de soutien scolaire au profit des élèves touchés par de graves maladies. Un dossier concernait notamment le décès d'un élève.

Comparativement à l'année précédente, le nombre de demandes est en hausse (38 en 2015), mais le montant total peut être considéré comme stable.



Quelques exemples d'aides à des particuliers :

Décès du sociétaire chef famille, son épouse étant son emploi, cette famille dont les 3 enfants sont scolarisés dans un établissement scolaire sociétaire s'est trouvée dans la précarité. Malgré l'aide de l'établissement, une somme totale d'environ 8 000 € restait à la charge de la famille. Le Fonds de solidarité est intervenu à hauteur de 4 000 € pour honorer une partie des frais de scolarité y la cantine compris afin permettre à ces enfants d'achever l'année scolaire dans de bonnes conditions.

Un **sociétaire au chômage** confronté à des frais de séances liées à des problèmes de psychomotricité : le Fonds de solidarité a contribué à hauteur de 2 000 €

Quatre demandes d'aides relatives aux **décès des parents d'élèves** ont été examinées cette année; les montants des aides varient entre 1 500 € et 2 000 € et permettent de soulager ces familles éprouvées et les aider à assumer les frais liés à la scolarité de leurs enfants.

Outre ces cas exceptionnels dont les montants varient de 4 000 \in à 9 000 \in , le reste des aides a été octroyé à hauteur de 1 000 \in à 2 500 \in .

Par ailleurs, nous continuons à recevoir de plus en plus de demandes de familles modestes, titulaires d'un contrat de santé, confrontées par des dépassements d'honoraires.

- Pour les dossiers concernant les opérations chirurgicales, les montants alloués varient entre 800 € et 1 700 €.
- Les montants alloués pour les travaux dentaires, prothèses etc. non pris en charge par le contrat demeurent inférieurs à 1 000 €.

Les demandes concernant des particuliers demeurent prioritaires. Toutefois, quelques aides ont été versées à des personnes morales.

Quelques exemples d'aides à des personnes morales :

 Un dossier concernant une association sociétaire en difficultés financières a été soumis au comité du Fonds d'entraide et de solidarité: Il s'agit d'une action destructrice de la mérule à la maison diocésaine. Le coût total du sinistre s'élève à 19 000 €. Compte-tenu de la situation financière très préoccupante de ce diocèse, le comité de Fonds a octroyé une aide exceptionnelle de 9 000 € représentant la somme la plus élevée cette année.

- Un sinistre relatif à des fuites de gaz dans un établissement d'Enseignement Catholique. En raison du risque important d'explosion, l'établissement a été contraint d'évacuer le personnel y compris les élèves afin de diligenter en urgence une entreprise habilitée. Coût total de ce sinistre non assurable : 17 000 €. Après délibération, la commission a émis un avis favorable pour un montant de 4 500 €.
- Ecroulement d'un mur d'un établissement scolaire dans le Sud-Ouest, dont les résultats des deux derniers exercices sont déficitaires. Cette demande étant recevable, la commission a octroyé une aide à hauteur de 4 000 €.

Fonds de solidarité (SCP)

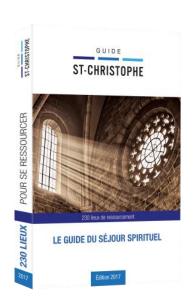
Les demandes demeurent toujours très limitées. Cette année, quatre demandes ont été examinées pour un montant total de 4 500 €.

Le Guide Saint-Christophe

Le Guide propose, en version brochure mais aussi sur un site dédié, environ 230 lieux de ressourcement spirituel en France et à l'étranger.

Propriété de la Société Auxiliaire Saint-Christophe, le Guide est édité par le Groupe Malesherbes (La Vie) à environ 8 000 exemplaires.

L'Association Saint-Christophe s'assure du respect de la ligne éditoriale et dans le cadre d'échanges réguliers avec l'éditeur apporte son soutien par la promotion du Guide auprès de ses adhérents.



Rapport financier

Bilans comparés au 31 décembre 2016

ACTIF	Brut	Amort.	Net au	Net au
ACIII	ыог	Provisions	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF IMMOBILISÉ Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles	8 081,47	8 081,47	0,00	00,00
 Immobilisations financières 				
TOTALI	8 081,47	8 081,47	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
 Créances 	1 933.00	0,00	1 933,00	14 528,10
 Valeurs mobilières de placement 	176 809,58	0,00	176 809,58	176 809,58
 Disponibilités 	305 198.88	0,00	305 198,88	293 731,61
TOTAL II	483 941,46	0,00	483 941,46	485 069,29
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	492 022,93	8 081,47	483 941,46	485 069,29

PASSIF		Net au	Net au
r Assir		31.12.2016	31.12.2015
FONDS DE DOTATION			
 Fonds de dotation général 		171 639,81	171 639,81
Réserves réglementées			
 Autres réserves 		48 825,91	82 909,21
Report à nouveau			57 842,21
 Insuffisance de fonctionnement 		- 7 138,74	-91 925,51
 Excédent de fonctionnement 			
т	OTAL I	213 326,98	220 465,72
DETTES			
 Dettes financières 			
 Dettes fournisseurs 		269 466,46	262 043,98
 Dettes fiscales et sociales 			141,62
 Autres dettes 		1 148,02	2 417,97
тс	OTAL II	270 614,48	264 603,57
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
το	TAL III	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + I	I + III)	483 941,46	485 069,29

Compte d'exploitation au 31 décembre 2016

CHARGES	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats	328,95	124,31
 Services extérieurs 	56 400,52	58 454,60
 Autres services extérieurs 	309 460,17	316 838,37
 Impôts et taxes 	1 213,90	1 034,00
 Fonds de solidarité et prévention 	131 466,66	119 804,86
 Autres charges de gestion courante 	4,04	
 Dotations aux amortissements 		
 Dotations / provisions 		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	498 874,24	496 256,14
CHARGES FINANCIÈRES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,90
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	0,00	0,00
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL GÉNÉRAL	498 874,24	496 256,01

PRODUITS	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
 Cotisations 	364 647,50	342 848,63
 Prestations Prévention 		
Reprise sur amortissements et provisions		
■ Fonds de solidarité	70 000,00	40 000,00
 Fonds de prévention 	30 000,00	
 Subvention prévention routière 	27 088,00	21 482,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	491 735,50	404 330,63
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
INSUFFISANCE DE FONCTIONNEMENT	7 138,74	91 925,51
TOTAL GÉNÉRAL	498 874,24	496 256,14

Commentaire:

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2016 s'élève à 498 874,24 € soit une augmentation de 2 618,23 € par rapport à l'exercice précédent.

Bien que la variation soit peu significative au global, les plus grosses variations proviennent des postes :

- Autres services qui sont passés de 316 838,37 € en 2015 à 309 460,17 € en 2016. Les charges en augmentation sont celles liées aux personnels détachés (+14 878,60 €) alors que les publications et déplacements sont en forte diminution (respectivement 13 762,63 € et 6 694,50 €)
- Fonds de solidarité: les charges ont progressé de 11 661,80 €. Cette variation provient majoritairement de l'annulation de produits à recevoir enregistrés en 2014 sur ce poste, la décision ayant été prise que l'Association devait prendre en charge le différentiel entre les fonds reçus et les dépenses engendrées.

Le total des produits ressort à 491 735,50 €, il est en augmentation de près de 22 % par rapport à celui de 2015. La variation à la hausse est constatée sur l'ensemble des postes

Le compte de fonctionnement de 2016 fait ressortir une insuffisance de fonctionnement de 7 138,74 €.

Commentaire analytique

Les charges courantes hors Fonds de solidarité, impôts et taxes et amortissements se montent à 366 189,64 \in contre 375 417,28 \in en 2014, soit une diminution de plus de 2 %.

Les produits courants hors Fonds de solidarité et prévention correspondent au montant des cotisations perçues au titre de l'exercice 2016 soit 437 577 € TTC; assujetti à la TVA à 20 %, il s'élève à 364 647,50 € HT pour les comptes de l'Association Saint-Christophe.

L'Association a fait un appel de fonds auprès de Saint-Christophe assurances pour un montant total de 70 000 € (soixante-dix mille euros), conformément au règlement intérieur du Fonds de solidarité et d'entraide. Le financement a été éclaté entre les Fonds de solidarité Mutuelle Saint-Christophe et Saint-Christophe Prévoyance de respectivement 68 000 € (soixante-huit mille euros) et 2 000 € (deux mille euros).

Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire 2017 statuant sur les comptes 2016

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport moral et le rapport financier présentés par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

Après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice 2016 et le rapport général du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans les rapports faisant apparaître une insuffisance de fonctionnement de 7 138,74 €

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'insuffisance de fonctionnement par débit du compte de réserves à hauteur de 7 138,74 €.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus, sans réserve, aux administrateurs et au trésorier pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cinquième résolution

En vertu de l'Article 9 des statuts, sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'appeler la somme de 13,40 € par sociétaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, ratifie le renouvellement de mandat pour 6 ans de Monsieur Jérôme Picard comme administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale se réunissant en 2023 pour statuer sur les comptes de 2022.

Septième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, ratifie le renouvellement de mandat pour 6 ans de Monsieur Claude Lienardt comme administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale se réunissant en 2023 pour statuer sur les comptes de 2022.

Huitième résolution

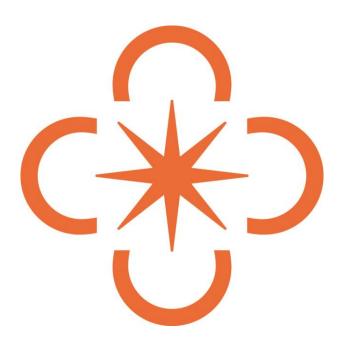
L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de Monsieur Damien Langlois, comme administrateur.

Le mandat de Monsieur Damien Langlois, expirera lors de l'assemblée générale se réunissant en 2023 pour statuer sur les comptes de 2022.

Neuvième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du procèsverbal de ces délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires.







www.saint-christophe-assurances.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 277 rue Saint Jacques – 75256 Paris cedex 05 Tél: 01.56.24.76.99 – Fax: 01.56.24.77.51